

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**CONTRIBUTION DU BURKINA FASO AU RAPPORT DU
SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU SUR L'APPLICATION
DE LA RESOLUTION A/RES/74/235 SUR LA
PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT**

Mai 2022

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, en adhérant à la Résolution A/RES/74/235, s'est engagé à opérer de profondes réformes en vue d'améliorer considérablement les conditions de vie des femmes et particulièrement à promouvoir leur participation aux actions de développement.

La concrétisation de cet engagement s'est matérialisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de stratégies dans les domaines couverts par la résolution.

1- RENFORCER ET APPLIQUER LES STRATEGIES D'ELIMINATIONS DE LA PAUVRETE QUI TIENNENT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE, NOTAMMENT LES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE, AFIN DE CONTRIBUER A ASSURER UN NIVEAU DE VIE APPROPRIE AUX FEMMES ET AUX FILLES, EN PARTICULIER FACE AUX PROBLEMES POSES PAR LA COVID-19

Les mesures suivantes ont été entreprises par le Burkina Faso pour lutter contre les inégalités de genre et les violences basées sur le genre :

- ✓ l'adoption de la Stratégie nationale genre 2020-2024 avec pour objectif de « favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes à tous les niveaux (central, local, communautaire), par les acteurs dans les domaines prioritaires du développement national » ;
- ✓ la formation de 1 184 acteurs dont 240 femmes des collectivités locales sur l'intégration du genre dans les Plans locaux de développement ;
- ✓ la formation de 1 034 acteurs dont 326 femmes en charge de la planification au sein des ministères et institutions sur la planification sensible au genre ;
- ✓ la formation de 4 875 personnes dont 56,14% de femmes en éducation financière ;
- ✓ l'adoption de la loi n°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso;
- ✓ la loi n°034-2020/AN du 25 août 2020 portant modification de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral qui fixe en son article 1er du chapitre I, un quota d'au moins 30% au profit de l'un et l'autre sexe, les modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso ;
- ✓ le basculement de tous les Ministères dans la budgétisation sensible au genre ;
- ✓ la création de cellules pour la promotion du genre dans les ministères et institutions ;
- ✓ l'élaboration des annuaires statistiques des ministères avec des données sexospécifiques ;
- ✓ la production tous les deux 02 ans depuis 2010, par l'Institut national de la statistique et de la démographie d'un livret intitulé « Livret Genre : Femmes et

Hommes au Burkina Faso » dont la cinquième édition a été validée en juin 2020. Ce livret donne un aperçu sur les relations homme-femme dans les domaines de la population, la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité et la sphère de décision ainsi que sur les violences basées sur le genre (VBG) ;

- ✓ la formation des cadres des ministères en budgétisation sensible au genre et aux droits des enfants ainsi que de 37 députés du caucus genre sur l'utilisation des outils d'analyse genre des politiques, programmes et projets ;
- ✓ la vulgarisation des données sur le genre à travers le site web du Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre.

Les actions spécifiques du Burkina Faso en vue de contribuer à la résilience des femmes et des jeunes filles face aux effets/impact de la COVID-19 ont consisté entre autres à :

- ✓ l'appui financier sous forme de subvention au profit de 20 000 femmes des marchés et yaars victimes des mesures de confinement à raison de 20 000 FCFA par personne et par mois pendant trois (03) mois ;
- ✓ la mise en place du Fonds de relance économique (FREE COVID) qui a permis d'octroyer des crédits à 20 342 femmes et jeunes filles pour une enveloppe globale de quatre milliards sept cent cinquante millions (4 750 000 000) francs CFA.
- ✓ Transferts monétaires directs aux femmes des ménages pauvres et vulnérables. Cette mesure a touché 566 040 femmes dans 119 983 ménages de 8 régions du pays de puis 2015 dont 54337 femmes déplacées internes et 511703 femmes des communautés hôte.

En termes d'enseignements tirés, il est à noter qu'avec ces ressources, les femmes ont amélioré leur alimentation ainsi que celle de leurs enfants et l'ensemble des membres de leurs ménages. En outre, elles ont un meilleur accès aux services de santé pour elles même et pour les membres de leurs ménages. De même, elles entreprennent des activités génératrices de revenus et participent à la prise de décision dans le ménage.

2- FAVORISER LE PASSAGE DES FEMMES DE L'EMPLOI INFORMEL A L'EMPLOI FORMEL, ET NOTAMMENT AMELIORER L'ACCES DES FEMMES AU TRAVAIL DECENT, A UNE MEILLEURE REMUNERATION, A LA PROTECTION SOCIALE ET A DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DE QUALITE

Les actions spécifiques prises pour faciliter la formalisation des entreprises des femmes sont les suivantes :

- ✓ l'adoption en mai 2021 d'une stratégie intégrée de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle qui vise à garantir le travail décent pour cette catégorie de travailleur conformément à la recommandation 204 de l'OIT ;
- ✓ l'organisation des séances d'information/sensibilisation dans les treize les régions sur les opportunités et la nécessité de la formalisation des entreprises au profit des femmes et des organisations féminines ;
- ✓ l'appui à la formalisation des entreprises informelles des femmes à travers la subvention des frais de dossiers relatifs à la formalisation des entreprises féminines.
- ✓ L'organisation des femmes bénéficiaires de transferts monétaires en associations villageoises d'épargne et de crédit(AVEC) qui répondent aux besoins des femmes en services financiers non compliqués, durables et accessibles. L'AVEC est un groupe solidaire qui offre des possibilités d'intégration d'autres thématiques de développement communautaire. En termes d'enseignements tirés, même après la fin du projet, les groupes AVEC continuent de fonctionner. Certains grandissent et ont désormais accès aux services financiers conventionnels dont les institutions de micro crédit.

Le Burkina Faso s'est engagé à promouvoir les emplois décents dans l'économie verte où les femmes interviennent majoritairement dans la collecte, la transformation et la commercialisation des PFNL. Elles y occupent 68,45% des emplois contre 31,55% pour les hommes selon une étude réalisée en 2016.

Ainsi en vue de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles, le MEEVCC a élaboré et adopté la Stratégie Nationale de promotion et de valorisation des PFNL. Pour opérationnaliser cette stratégie plusieurs actions/activités ont été menées dont on peut citer :

- ✓ le renforcement des capacités des femmes et jeunes sur la production et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux par le FAFPA ;
- ✓ le suivi de la lettre circulaire N°2017-002/PM/SG/DGEF du 13 janvier 2017, relative aux mesures portant consommation des produits alimentaires locaux par les structures publiques ;
- ✓ le suivi de l'Arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portant achat des produits alimentaire locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement ;
- ✓ l'institution d'un mois dédié à la consommation des produits locaux ;
- ✓ la dotation de 102 organisations féminines de 20 membres en moyenne (soit 2040 femmes) en kits de jardins nutritifs avec l'appui du projet PFNL2 (98 kits) et P1P2RS (10 kits ;
- ✓ le renforcement des capacités sur les techniques de collecte, de transformation et de conditionnement des PFNL. Au total, 17 644 acteurs directs dont 80% de femmes ont été touchés sur un total de 25 000 acteurs ;
- ✓ le soutien des Associations et coopératives de production de beurre de karité de chaînes complète de production ;
- ✓ la mise en place de 12 plateformes multifonctionnelles au profit des organisations riveraines des 12 forêts d'intervention du PIF dont 03 plateformes dans chacune des quatre régions (Boucle du Mouhoun, Est, Centre Ouest, Sud-Ouest ;
- ✓ la mise en place de 120 nouveaux jardins nutritifs dont 15 dans les écovillages et 105 dans la zone d'intervention de PFNL2/Tree-Aid avec le soutien financier de la coopération Suisse ;
- ✓ la construction de **07** infrastructures de stockage et de commercialisation des PFNL au profit des acteurs;
- ✓ la construction de 04 infrastructures de transformation et 01 magasin de stockage de PFNL dans 04 régions d'intervention avec l'appui financier de la Coop Suisse;
- ✓ la réalisation de 04 vitrines et 15 kiosques de commercialisation;
- ✓ l'octroi de kits divers à plusieurs organisations professionnelles féminines à hauteur de 260 000 000 FCFA ;

- ✓ l'organisation des activités de sensibilisation sur les valeurs nutritionnelles des PFNL à travers plusieurs supports et canaux (dépliants, posters, brochures, médias, rencontres/sessions IEC, foires, journées promotionnelles etc ;
- ✓ la formation de 3281 acteurs de la filière PFNL dont 2 658 femmes et 623 hommes en techniques de transformation des PFNL financée à hauteur de 64,98 millions de FCFA ;
- ✓ la mise en place de 138 jardins nutritifs au profit des acteurs pour la production intensive de feuilles de baobab et de moringa ;
- ✓ la construction de 15 infrastructures de stockages/transformation et commercialisation des PFNL au profit des organisations professionnelles des PFNL;
- ✓ 113 Actrices ont été soutenues financièrement pour leur participation aux foires et journées promotionnelles.

3- PROMOUVOIR ET PROTEGER LES DROITS DU TRAVAIL ET LES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES SUR LE LIEU DE TRAVAIL, GRACE A DES MESURES CIBLEES, NOTAMMENT LE SALAIRE MINIMUM UNIVERSEL, LA PROTECTION SOCIALE ET LE PRINCIPE DU SALAIRE EGAL POUR UN TRAVAIL EGAL, REDUIRE LE CLOISONNEMENT QUI EXISTE DANS LE MONDE DU TRAVAIL ET LES ECARTS DE SALAIRE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET METTRE EN PLACE DES MESURES EN MATIERE DE CONVENTIONS COLLECTIVES AINSI QUE DE RECRUTEMENT, DE RETENTION ET DE PROMOTION DU PERSONNEL FEMININ

Afin de renforcer le statut juridique de la femme et de la fille, les textes suivants ont été pris par le Burkina Faso :

- ✓ la loi n°003-2021/AN du 1er avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat au Burkina Faso qui, en son article 53, dispose que l'assurée, mère d'au moins trois enfants à charge, bénéficiaire d'une allocation vieillesse, a droit à une bonification de 10% de ladite allocation ;
- ✓ la loi 004-2021/AN du 06 avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso;

- ✓ la mise en œuvre de la Politique nationale du travail 2011-2020 dont l'objectif immédiat n°11 est d'améliorer les conditions des femmes en milieu de travail ;
- ✓ la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction Publique d'Etat dont l'article 16 interdit toute discrimination en matière d'emploi fondée notamment sur le sexe ;
- ✓ la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso consacre entre autres l'égalité de rémunération (« à diplôme égal, salaire égal » article 182), interdit d'affecter une femme à des travaux susceptibles de porter atteinte à sa capacité de reproduction, à sa santé ou à celle de l'enfant si elle est enceinte (article 142) ;

En outre, la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction Publique d'Etat, son article 62 dispose que le personnel féminin de la fonction publique bénéficie d'un congé de maternité d'une durée totale de quatorze semaines. Son article 65 ajoute que pendant une période de quinze mois à compter de la naissance de l'enfant, la mère a droit à des repos pour allaitement. La durée totale de ces repos est d'une heure et demie par jour.

4- PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT FEMININ, DEVELOPPER LES MICROENTREPRISES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES EXISTANTES APPARTENANT A DES FEMMES ET OFFRIR DES POSSIBILITES AUX FEMMES QUI DEVIENNENT CHEFS D'ENTREPRISES

Plusieurs points ont été évoqués dans la Résolution A/RES/74235 dont le paragraphe 11 « favoriser le passage des femmes de l'emploi informel à l'emploi formel et notamment améliorer l'accès des femmes au travail décent, à une meilleure rémunération, à la protection sociale et à des services de garde d'enfants de qualité » et le paragraphe 37 « promouvoir l'entrepreneuriat féminin, développer les micro entreprises et les petites et moyennes entreprises existantes appartenant à des femmes et offrir des possibilités aux femmes qui deviennent chefs d'entreprise ».

Les actions réalisées par le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) dans le sens de l'autonomisation économique de la femme burkinabè entrent en droite ligne avec ces points ci-dessus énumérés.

Conformément à la mission principale du FAARF qui est de contribuer à l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion de leur accès aux services financiers, plusieurs résultats ont été engrangés depuis sa création.

En termes de crédits, le FAARF a octroyé pour l'année 2021, un montant de dix-neuf milliards huit cent soixante et un millions six cent trente et un mille cinq cents (19 861 631 500) francs CFA au profit de cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (132 583) femmes, dont soixante-trois (63) personnes vivant avec un handicap pour dix-sept millions neuf cent mille (17 900 000) francs CFA.

Depuis sa création en 1990 à décembre 2021, c'est un montant cumulé de cent quarante un milliards huit cent seize millions sept cent soixante-dix mille quatre cent trente-cinq (141 816 770 435) francs CFA au profit de deux millions quatre cent quarante-neuf mille quatre un (2 449 081) femmes burkinabè.

En termes de formation dispensées pour accompagner les bénéficiaires, l'année 2021 a connu la réalisation de quatre-vingt-quinze (95) sessions au profit de deux mille huit cent soixante-dix-huit (2 878) femmes bénéficiaires des crédits. De sa création au 31 décembre 2021, plus de cinquante-deux mille huit cent quatre (52 804) bénéficiaires ont reçu des formations du FAARF dans diverses thématiques en vue de mieux gérer les crédits.

Outre, le financement ordinaire du FAARF, plusieurs projets et programmes y sont mis en œuvre pour accompagner l'élan d'autonomisation économique des femmes burkinabé au nombre desquels, on peut citer :

Au titre du Fonds de l'Amitié et de Coopération Ivoir-Burkinabé pour la promotion de la femme (FACIBF), quarante-deux (42) projets intégrateurs des femmes ont été financés à hauteur de deux cent cinquante mille (250 000 000) francs CFA.

Concernant le Fonds de Relance Economique (FRE-COVID19) intervenu dans le but de relancer l'économie nationale fortement touchée par les mesures d'urgence prises suite à la maladie à coronavirus, des crédits d'un montant de quatre milliards sept cent cinquante millions (4 750 000 000) francs CFA ont bénéficié à 20 342 femmes dans les 45 provinces. Ce financement visait à soutenir la résilience de la population et favoriser la relance de l'économie.

Dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière et sociale des populations vulnérables, la composante 4 du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) mise en œuvre par le FAARF a permis de financer

depuis 2019 les activités de neuf mille quatre cent vingt-cinq (9425) promoteurs (hommes et femmes) pour un montant de un milliard cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quarante (1 554 483 840) francs CFA.

S'agissant du Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) en vue de contribuer à la réduction du chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes au Burkina Faso, le FAARF a pu financer dix mille cent quatre-vingt-dix-neuf (10 199) promotrices pour un montant global de trois milliards cinquante millions cent quarante-trois mille (3 050 143 000) francs CFA.

Outre ces actions de financements et de formations, le FAARF a opéré d'énormes réformes visant à accroître l'accessibilité de ses services et l'impact de ses interventions. Il est à noter parmi les réformes, l'augmentation des montants plafonds des crédits, la régionalisation à travers la création des antennes régionales, la digitalisation des opérations, la synergie d'actions avec les autres fonds nationaux de financement.

En termes de perspectives, le FAARF a entrepris le développement de l'application visant à mutualiser la base des données clientèles des dix (10) fonds nationaux de financement du Burkina Faso, l'acquisition d'un nouveau système d'information de gestion (SIG) outil performant de traitement des dossiers des femmes et la mise en place d'un système de FAARF MESO.

Toutes ces actions ont eu une répercussion positive en termes d'impact sur la vie socioéconomique des femmes du milieu rural et urbain, en témoigne le rapport de l'étude d'impact sur les crédits octroyés par le FAARF qui fait ressortir les résultats suivants :

Du point de vue rentabilité économique des activités : les crédits du FAARF révèlent un impact considérable sur l'augmentation du chiffre d'affaires des femmes (93% des femmes ont vu leur production augmenter), l'accroissement du niveau d'autonomie (plus de 66,25% des bénéficiaires enquêtées) ; le renforcement de la solidité financière des activités menées par ses bénéficiaires ; la création d'emplois saisonniers (59% des enquêtées) et permanents (62% des enquêtées) ;

Quant à l'impact du crédit sur le bien-être économique des bénéficiaires, les données font ressortir un accroissement de la capacité de participation des

bénéficiaires du FAARF aux dépenses liées aux frais de scolarité et de fournitures scolaires (69% des enquêtées).

Cela a contribué à accroître le niveau d'empowerment des femmes bénéficiaires des crédits octroyés par le FAARF.

En vue de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, des mesures ont été apportées au titre desquelles on note :

- ✓ la mise en œuvre de stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin 2016-2025 dont l'objectif est de contribuer l'autonomisation économique de la femme ;
- ✓ l'existence de programmes de renforcement des compétences professionnelles des jeunes filles et femmes dans des métiers traditionnellement masculins au sein de Centres de formation professionnelle ;
- ✓ l'existence de mesures gouvernementales d'octroi de kits d'installation pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes ;
- ✓ la création de fonds spécifiques pour le financement des activités des femmes comme le Fonds d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus des Agricultrices (FAAGRA) et le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF). FAARF a financé de janvier 2014 à septembre 2021, plus de 83 868 projets de 1 108 452 bénéficiaires pour un montant global de 86 704 990 000 FCFA. La capacité financière du FAARF en 2020 a été renforcée avec un montant de 5 milliards de F CFA, pour l'octroi de prêts aux femmes dans le cadre de la relance des activités économiques des femmes suite à la maladie à COVID-19 évoqué plus haut ;
- ✓ la mise en œuvre du Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) 2017-2020 qui a permis de financer 22 106 micro-projets dont 62% portés par les femmes pour un montant total de 2 697 937 000 F CFA ;
- ✓ le financement des projets de femmes entrepreneurs par le Fonds de l'Amitié et de Coopération Ivoir-burkinabè pour la promotion de la femme ;
- ✓ la mise en place d'une ligne de crédit logé au Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) pour soutenir les projets structurants et innovants des femmes et des jeunes (START UP) ;
- ✓ la mise en œuvre du programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF). La composante 4 de ce programme a été orientée vers la promotion de l'autonomisation économique des femmes à travers la création

d'emplois, l'octroi de technologies et l'appui à la promotion des entreprises des femmes. Ainsi, de 2014 à 2018, plus de 2300 organisations féminines ont bénéficié de 16 890 équipements modernes d'un montant de 3 432 000 000 FCFA ;

- ✓ la mise en œuvre du Programme intégré d'autonomisation des femmes (PIAF) de 2016 à 2020 qui a permis entre autres la dotation de 218 519 femmes rurales en intrants agricoles (engrais et semences) et l'appui pour l'établissement d'actes d'état civil pour près de 13 200 femmes et filles ;
- ✓ la mise en œuvre du Programme de renforcement de la mécanisation agricole 2016-2020 a permis l'octroi aux femmes de 12 43,54 tonnes de semences de variétés améliorées de niébé, de 24 284 unités de matériels agricoles et de 10 863 animaux de trait.;
- ✓ l'opération de retrait des femmes et des enfants en situation de rue initiée en 2018, qui a permis de 2018 à 2021, de former 244 femmes retirées de la rue en leadership féminin, en gestion d'entreprise et en technique d'aviculture. Ces femmes ont bénéficié chacune d'un kit avicole et d'un montant allant de 80 000 FCFA à 120 000 FCFA en vue de favoriser leur insertion socio-économique ;
- ✓ la création en 2014 auprès du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), d'un guichet spécial « appui à l'entreprenariat féminin » doté d'un crédit de financement de six milliards (6 000 000 000) de FCFA. Ce guichet a doté en ressources financières dans les 13 régions du Burkina Faso, 357 associations féminines et 411 promotrices individuelles, soient plus de 25 000 femmes directement touchées par le financement ;
- ✓ la mise en œuvre du Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création d'emploi (PATECE) qui a formé en 2018, 700 femmes des associations et groupements féminins dans les filières principales de production et en entrepreneuriat. En 2017, il a mis en place une ligne de crédits de 200 millions de FCFA pour le financement de 17 associations et groupements féminins intervenant dans le domaine de la transformation des produits agroalimentaires ainsi que l'octroi de prix à 39 femmes entrepreneures à l'occasion de la nuit de la femme entrepreneure ;
- ✓ la mise en œuvre du Programme de cadre intégré renforcé qui a appuyé 226 entreprises dirigées par des femmes dans le domaine du beurre de karité ;

- ✓ la mise en œuvre du Projet d'appui à la commercialisation de la mangue séchée et de la noix de cajou transformées qui a permis de créer 7 565 emplois dont 6 906 au profit des femmes ;
- ✓ la mise en œuvre du sous projet entreprendre au féminin (2016-2019) du projet régional autonomisation des femmes et dividendes démographiques au Sahel (SWEED) a permis de former 420 adolescentes et 210 jeunes filles en technique de production, transformation et conservation des produits locaux, 200 adolescentes et 100 jeunes femmes sur les opportunités de financement, subventionner la formation professionnelle innovante de 120 adolescentes ;
- ✓ la formation en 2020 dans le domaine de l'élevage de 18 401 producteurs dans six (06) filières animales (bétail/viande, lait, cuirs et peaux, miel, porc et volaille) dont 8 209 femmes, la formation en 2020, de 4 844 producteurs dont 42,16% de femmes et sur la promotion de la fauche et la conservation du fourrage. Cette action a permis de faucher et de stocker 36 792,48 tonnes de fourrage ;
- ✓ l'appui à l'amélioration des habitats d'élevage qui a favorisé la réalisation de 473 étables au profit de 78 femmes et 150 jeunes, de 1 123 bergeries au profit de 470 femmes et 379 jeunes, de 637 porcheries au profit de 259 femmes et 105 jeunes ainsi que de 2 401 poulaillers au profit de 949 femmes et 494 jeunes ;
- ✓ le renforcement des capacités de 561 vulgarisateurs volontaires villageois sur des thèmes spécifiques à l'aviculture, dont 6,06% de femmes et 18% de jeunes, la formation de 6 114 aviculteurs sur les techniques avicoles dont 42,33% de femmes et 38,40% de jeunes.
- ✓ la mise en œuvre de 2018 à 2019 du Projet femmes-jeunes entrepreneurs et citoyenneté (PROFEJEC), avec la mise à disposition d'un fonds d'amorçage de 200 000 000 de FCFA au profit de 100 jeunes et femmes entrepreneurs ;
- ✓ la formation par le FAFPA en 2018 de 2 443 femmes sur des thématiques variées dont la saponification, le tissage, etc.
- ✓ la formation de 15 jeunes filles dans les métiers des mines à savoir le dynamitage, le traitement de minerais et la conduite d'engins lourds;
- ✓ la formation de 8 414 femmes et filles dans les centres de promotion féminine et 1 622 filles dans les filières telles que la boulangerie, la coiffure, la coupe couture, le dessin/bâtiment, l'électricité, la mécanique, la menuiserie, la plomberie et l'informatique de 2015 à 2018;

- ✓ la formation de 283 jeunes dont 212 filles aux métiers d'aides familiales dans les Centres de Formation des Aides Familiales (CFAF) de Ouagadougou, de Gaoua et de Fada N'Gourma de 2014 à 2019 ;
- ✓ la subvention à la formation professionnelle innovante et la dotation en kits d'installation à 120 adolescentes dans le cadre du projet « entreprendre au féminin » pour un montant de 120 903 800 FCFA de 2018 à 2020.

En termes d'accès des femmes aux ressources de production (la terre, l'énergie et aux autres ressources naturelles), les activités suivantes ont été réalisées :

- ✓ la formation de 4 147 acteurs dont 71,50% de femmes en techniques de fabrication et d'utilisation des foyers améliorés ;
- ✓ la mise en place du projet « Barefoot college » dont l'objectif est de former des femmes illettrées afin qu'elles équipent leur village en énergie solaire et de bénéficier équitablement d'emplois décents dans l'économie verte (panneaux photovoltaïques, kits solaires, lampadaires solaires). Dans le cadre de ce projet, en 2016, sept (07) femmes ont bénéficié d'une formation de 6 mois en Inde en énergie solaire.

Sur le plan agricole, en 2019, 47,10% des femmes ont bénéficié de charrues, 48,55% de charrettes tombereaux, 58,75% de charrettes petits plateaux, 51,25% de semoirs et 56,83% de bœufs de trait et 50% des équipements agricoles sont distribués aux femmes.

Selon les données du CEFORE, le nombre d'entreprises créées par les femmes et les hommes augmentent continuellement au Burkina Faso. Leur effectif est passé de 1 7 600 à 13 000 au cours de la période 2015 à 2019. Durant cette période, 20% des d'entreprises enregistrés au CEFORE ont des promoteurs de sexe féminin.

Ces mesures se sont matérialisées par des actions de renforcement des capacités des femmes, de facilitation de l'accès des femmes et jeunes filles aux fonds nationaux et aux Institution de financement et de l'augmentation du volume de crédit alloué aux femmes et aux jeunes filles par les fonds et les banques.

Au titre de l'année 2020, on retient entre autres que :

- ✓ 3 731 personnes dont 57% de femmes issues des régions du centre-Ouest, Nord, Hauts-bassins, Cascades, Centre-Est, Plateau Central, Boucle du

¹¹ INSD, Livret Genre avril 2002 ; p 77

Mouhoun ont été formées en éducation financière. 51 (hommes, femmes) agents ont été formés en 03 sessions de formations sur les thématiques: finance digitale, finance islamique et Chaine de valeur agricole.

- ✓ 3 311 femmes et de jeunes filles ont été éduquées financièrement avec les moyens digitaux
- ✓ 2804 (35% femmes et 26% jeunes) agriculteurs ont utilisés les DFS pour assurer les paiements dans la chaine de valeur
- ✓ 2891 (37% femmes, 25% jeunes) agriculteurs ont accédé aux informations techniques et commerciales par le canal du digital
- ✓ 399 (24% portées par femmes) TPME dont les transactions ont été digitalisées
- ✓ 399 (24% portées par femmes) PME dont les transactions sont e-recorded
- ✓ 936 promoteurs d'entreprises dans trois (03) provinces (Oudalan, Seno, Yagha) ont été retenus pour des renforcements de capacités techniques et managériales et deux cent sept (207) promoteurs pour bénéficier d'un accompagnement spécifique vers les IMF-IF à travers la SOFIGIB et les fonds nationaux
- ✓ 1 439 dossiers de promoteurs ont été financés à hauteur de 450 499 005 FCFA dans 07 régions. Par rapport à la mise en place de la finance inclusive dans la région du Sahel, 1439 promoteurs individuels et groupements/associations ont été financés via le mobile banking.

Aussi, des actions de renforcement de capacités ont permis de former des agents du FAARF, des antennes régionales et de l'Unité de Coordination Nationale sur diverses thématiques (l'éducation financière, la finance islamique, la gestion de projet sous MS, le Suivi-évaluation et les techniques de recouvrement des crédits, les marchés publics).

S'agissant de l'année 2021, on note également :

- ✓ 300 femmes ont été formées en gestion d'entreprise et relation bancaire ;
- ✓ 100 femmes ont été formées sur les itinéraires techniques de production, transformation et commercialisation du riz ;
- ✓ 14 projets sont retenus pour être financés pour un coût total de 3 453 685 390 FCFA
- ✓ 8 107 personnes dont 58,70% de femmes ont bénéficié des formations ;

- ✓ Des crédits d'une valeur de 988,87 millions FCFA ont été octroyés à 7 692 promoteurs et promotrices de microprojets dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Sud, de l'Est, du Nord et du Sahel ;
- ✓ 58 projets d'entreprises dont 12 portés par des femmes ont été financés pour un montant de 5 906 243 316 FCFA ;
- ✓ Sept (7) grandes entreprises dont 2 portées par des femmes ont bénéficié d'un financement ;
- ✓ 15 PME dont portées par des femmes ont bénéficié de financements d'un montant total de 1 051 289 429 FCFA ;
- ✓ des prises de participation ont été réalisées au profit 23 entreprises dont une portée par une femme à hauteur de 2 280 000 000 FCFA.

5- INTERDIRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES, NOTAMMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL, PARTICULIEREMENT LES FORMES DE DISCRIMINATION MULTIPLE ET CROISEE, AUXQUELLES SONT PAR EXEMPLE EXPOSEES LES MIGRANTES ET LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

En vue de promouvoir les droits des personnes handicapées, le Conseil national multisectoriel de protection et de promotion des droits des personnes handicapées (COMUD/Handicap) a été renforcé avec la création d'un Secrétariat permanent en 2014. De même, une direction de la protection et de la promotion des personnes handicapées existe au sein du ministère en charge de la solidarité nationale.

Par ailleurs, de 2015 à 2017 le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) a octroyé 33 300 000 FCFA à 57 personnes handicapées dont 22 femmes.

6- PREVENIR ET ELIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE, DE HARCELEMENT SEXUEL ET DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES, Y COMPRIS DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ET FAIRE FACE A L'AUGMENTATION DE LA VIOLENCE FONDEE SUR LE GENRE A LAQUELLE LA PANDEMIE DE COVID-19 A DONNE LIEU

Plusieurs initiatives en termes de textes de lois et d'actions ont été prises en vue de protéger et promouvoir les droits humains fondamentaux de la femme. Il s'agit entre autres :

- ✓ l'adoption de la loi n° 061/CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences faites aux femmes et aux filles et prise en charge des victimes ;
- ✓ l'adoption de la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal qui, en ses articles 513-1 et suivants, réprime davantage les faits de violences à l'égard des femmes et des filles ;
- ✓ l'adoption en 2015 de la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (SNPEME) ;
- ✓ l'élaboration du plan d'action national 2022-2024 de la lutte contre les violences basées sur le genre ;
- ✓ l'élaboration du plan d'action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et plus des nations unies ;
- ✓ la création de Centre de prise en charge des survivantes de violences basées sur le genre à partir de 2015 à Ouagadougou et dans les régions;
- ✓ l'organisation de conférences régionales sur les valeurs socio-culturelles positives qui ont touché 757 personnes ;
- ✓ la mise en place du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) par décret n°2009-558/PRES/PM/MJ/MEF/MATD portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso et révisé en 2016 par le décret n°2016-158/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina Faso. Cette institution se veut un concours de l'Etat aux personnes indigentes et aux catégories de personnes déterminées par ledit décret pour la prise en charge de leurs dossiers en justice. A cet effet, les femmes remplissant les conditions fixées par le décret bénéficient de l'assistance du Fonds ;
- ✓ la loi n°040-2019/AN du 29 mai 2019 portant code de procédure pénale garantit l'égalité des justiciables devant la loi (article 100-1) ;
- ✓ l'élaboration du Plan stratégique national de promotion de l'élimination des MGF 2016-2020 dont la mise en œuvre a permis d'obtenir au cours des cinq années, 3127 déclarations publiques d'abandon des MGF et la mise en place de 3127 cellules de veille dans les villages concernés.

7- DONNER AUX FEMMES ET AUX FILLES UN ACCES EQUITABLE ET UNIVERSEL A DES SOINS DE SANTE D'UN COUT ABORDABLE ET DE QUALITE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SEXUALITE ET DE PROCREATION, AFIN QU'ELLES PUISSENT EXERCER LEUR DROIT DE JOUIR DU MEILLEUR ETAT DE SANTE PHYSIQUE ET MENTAL POSSIBLE, EN PARTICULIER FACE AUX EPIDEMIES DE VIH/SIDA ET DE COVID-19

Les actions spécifiques prises en matière de sexualité et de procréation des femmes sont les suivantes :

- ✓ la prise du décret n°2016-311/PRES/PM/MS/MATDSI du 29 avril 2016 portant gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans qui a permis d'enregistrer 27 738 280 prestations offertes aux femmes enceintes pour un montant de 68 717 720 847 CFA ;
- ✓ la prise du décret N°2019-40/PRES/PM/MS/MFSNF/MFTPS/MATD/MINEFID portant gratuité des services de la planification familiale au Burkina Faso a permis de 2019 à 2020, 1 037 613 prestations en PF offertes pour un montant de 817 733 895 FCFA ;
- ✓ la mise en œuvre du Projet d'appui au secteur de la santé et aux politiques de populations (PAPSP) notamment sa composante 2 « Renforcement du droit des femmes en santé sexuelle et de la reproduction ».

8- PROMOUVOIR ET PROTEGER LE DROIT DES FEMMES ET DES FILLES A L'EDUCATION ET VEILLER A CE QU'ELLES AIENT ACCES, AU MEME TITRE QUE LES HOMMES ET LES GARÇONS ET EN TOUTE SECURITE, A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT, ET LES ENCOURAGER A S'INSTRUIRE TOUT AU LONG DE LEUR VIE, EN TENANT COMPTE DE LA SUSPENSION PROLONGEE DES ACTIVITES EDUCATIVES QU'A ENTRAINÉE LA PANDEMIE DE COVID-19, ET REMEDIER AU DECROCHAGE SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE DES FEMMES ET DES FILLES

Les actions spécifiques mises en œuvre femmes en vue de protéger et promouvoir les droits humains fondamentaux de la femme et de la fille dans le domaine de l'éducation sont les suivantes

- ✓ l'adoption d'une stratégie nationale pour le développement de l'éducation inclusive qui a permis la scolarisation de plus de 10.000 enfants handicapés entre 2015 et 2016 ;
- ✓ la création en 2018 de la Direction de la promotion de l'éducation inclusive, de l'éducation des filles et du genre
- ✓ l'adoption du plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle 2017-2030 ;
- ✓ la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles 2012-2021 avec pour vision la mise en place d'un système éducatif débarrassé de toutes les formes de discriminations
- ✓ l'adoption du plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle 2017-2030 ;
- ✓ le décret n°74/465/PRES/EN du 21 décembre 1974 portant réglementation des conditions de fréquentation scolaire des élèves en grossesse interdit l'exclusion des filles en état de grossesse dans les lycées et collèges ;
- ✓ L'application du décret n°2018-0565/PRES/PM/MENA/MINEFID du 06 juillet 2018 portant définition du régime de bourses dans les enseignements post-primaire et secondaire a permis l'octroi de 54% des places aux filles dans l'enseignement technique et de bourses d'études dans les filières scientifiques.

Le ministère a élaboré un plan de riposte post COVID-19 adopté en avril 2020 qui a reçu le financement du Partenariat Mondial pour l'Education (PME). La composante 3 de ce plan de riposte intitulé « retour des filles à l'école » a permis de mettre en œuvre plusieurs actions en faveur du retour et du maintien scolaire de 121000 filles du primaire au secondaire. On peut citer entre autres actions :

- ✓ le soutien à 240 membres APE/AME et associations locales pour l'inscription et la réinscription des filles en décrochage scolaire ;
- ✓ la formation de 1200 enseignant-e-s des écoles six (06) régions ciblées région sur l'éducation sensible au genre dans les situations d'urgence ;
- ✓ la dotation de 4 000 vélos aux filles vulnérables ;
- ✓ la dotation de kits d'hygiène aux filles vulnérables et aux enfants en situation de handicap ;

Par ailleurs, le Gouvernement canadien en collaboration avec l'UNICEF Burkina ont soutenu la mise en œuvre du projet « Back to school better » entre octobre 2020 et juin 2021 ce qui a permis l'accès et le maintien de 30.000 filles et la sensibilisation de 625.000 membres de la communauté sur la problématique de de l'éducation en situation de crise sanitaire et sécuritaire.

Autres actions menées dans ce cadre sont : la formation de 200 enseignants sur la pédagogie sensible au genre, l'abandon du mariage d'enfants, la formation de 300 membres APE/AME/COGES sur les mesures de protection contre la COVID-19.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence, d'autres actions de protection contre la COVID-19 et d'amélioration de l'environnement scolaire pour le maintien des filles et autres enfants vulnérables ont été menées. Il s'agit entre autres de la dotation des écoles en savons et en gel hydrologique, en cache-nez, et en dispositifs de lave-main.

Toujours dans les actions de mitigation de la fermeture précoce et prolongée des classes du fait de la COVID-19, des cours d'appui et un camp d'étude ont été organisés au profit des filles ainsi qu'une étude sur le décrochage scolaire des filles bénéficiaires de l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du projet Autonomisation de la femme au Sahel et dividende démographique (SWEDD).

9- INTEGRER LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET A LA REDUCTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES RISQUES DE CATASTROPHE, ET FOURNIR DES RESSOURCES SUFFISANTES POUR PERMETTRE AUX FEMMES DE PARTICIPER PLEINEMENT, SUR UN PIED D'EGALITE, A LA PRISE DE DECISIONS ET A LA MISE EN ŒUVRE DANS CES DOMAINES

Ici, on retient entre autres actions :

- ✓ l'adoption de la stratégie nationale en matière d'environnement 2019-2023 et son plan d'actions dont l'un des principes directeurs est la prise en compte du genre dans la conception, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de toutes les actions;

- ✓ la stratégie de prise en compte du genre dans le projet de gouvernance locale des ressources forestières au Burkina Faso 2018-2022.
- ✓ l'adoption en 2015 du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA) qui a pour objectifs de (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience, (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans des politiques, des programmes ou des activités, nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux.

Ainsi dans le domaine de l'accès des femmes à l'énergie, le pays a mis en place un projet dénommé : « Barefoot college » dont l'objectif est de former des femmes illettrées d'un certain âge afin qu'elles bénéficient équitablement d'emplois décents dans l'économie verte et qu'elles équipent leur village en énergie solaire (panneaux photovoltaïque, kits solaires, lampadaires solaires). En 2016, sept (07) femmes ont bénéficié d'une formation de 6 mois en Inde. Au-delà de l'apprentissage professionnel cette expérience a été une occasion pour les femmes de découvrir leur potentiel et d'accroître leur développement personnel. Le projet a eu des impacts socio-économiques et environnementaux.

Ce projet a permis la réalisation des activités suivantes :

- ✓ la construction des infrastructures du centre de formation des femmes (grands-mères solaires),
- ✓ la tenue d'une assemblée générale des grands-mères solaires,
- ✓ l'équipement d'un atelier des grands-mères solaires,
- ✓ la réalisation d'un ouvrage hydraulique sur le site du centre pour la formation des femmes,
- ✓ la réalisation des infrastructures du centre pour la formation des femmes,
- ✓ la construction des bâtiments à usage de logement pour la formation des femmes,
- ✓ la construction d'un bâtiment à usage de bureau pour la formation des femmes,
- ✓ l'acquisition du mobilier et matériel de logement et de bureau pour équiper le centre pour la formation des femmes,
- ✓ l'équipement d'un atelier des grands-mères solaires,
- ✓ la sélection des apprenantes,

- ✓ l'organisation des sessions de recyclage au profit de 270 grands-mères solaires,
- ✓ l'acquisition des tenues de protection au profit des grands-mères solaires.

Dans le domaine de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie, les femmes jouent un rôle extrêmement important dans la gestion des déchets, notamment à travers la collecte et la transformation des déchets issus surtout des communes urbaines et semi-urbaines. Elles contribuent également à la propreté du cadre de vie et à son embellissement. Ainsi les activités suivantes ont été réalisées :

- ✓ la construction de 05 centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques dont trois en cours de finalisation (Gaoua, Manga, Dédougou) et deux déjà réceptionnés (Dori, Tenkodogo);
- ✓ l'acquisition de matériels pour l'équipement des centres (03 fonderies, 08 broyeurs, 03 lots de moules, 05 presses, 05 appareils de test de biodégradabilité et des groupes électrogènes) ;
- ✓ l'achat de 1866,75 tonnes de déchets ;
- ✓ l'acquisition de 903 matériels de collecte au profit des collecteurs de déchets plastiques (181 poubelles, 180 pèles, 181 brouettes, 180 râteaux, 181 fourches);
- ✓ l'acquisition d'équipements de protection individuelle au profit des collecteurs de déchets plastiques (30 masques à gaz, 56 chaussures de sécurité, 40 gilets fluorescents de sécurité, 50 combinaisons, 98 gants de trempage, 104 gants en cuir, 100 gants rouges, 130 bottes, 10 000 cache nez, 60 lunettes, 40 casques, 05 bouchons);
- ✓ la formation de 34 actrices des centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques;
- ✓ la formation de 36 collecteurs et valorisateurs sur l'organisation et les bonnes pratiques de gestion des déchets plastiques.

Conclusion

Le Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs actions et de profondes réformes en vue d'améliorer considérablement les conditions de vie des femmes et particulièrement à promouvoir leur participation aux actions de développement. La concrétisation de cet engagement s'est matérialisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de stratégies dans les domaines couverts par la résolution.